

Comprendre ma facture d'eau

Flers Agglo, en tant que responsable des fournitures de l'eau au robinet et de l'assainissement des eaux usées, fixe chaque année les tarifs par délibération. Ils sont établis en fonction des coûts de fonctionnement et d'investissement des services de fourniture d'eau potable (prélèvement dans le milieu naturel, production, traitement, transport, stockage, distribution, contrôles) et d'assainissement (collecte, transport, traitement, contrôles).

Coordonnées de la direction de l'Eau et de l'Assainissement

Adresse point de comptage, objet de cette facture

Adresse du payeur

Flers Agglo

1, rue d'Atthis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
Courriel : eau@flers-agglo.fr
N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

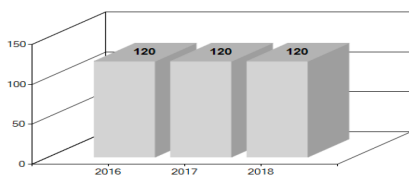
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

FACTURE SUR RELEVÉ

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION POUR CONSTAT

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client : 07272 / 18486 / 07272

Adresse point de comptage
SPECIMEN
61100 FLERS

Destinataire

- *Ligne Adr Payeur 1*
- *Ligne Adr Payeur 2*
- *Ligne Adr Payeur 3*
- *Ligne Adr Payeur 4*
- *Ligne Adr Payeur 5*
- *Ligne Adr Payeur 6*

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2018 4000 50396 du

Détail de votre facture au verso

CONSUMMATION EAU	120 m³
ABONNEMENTS ET LOCATION	125,82
CONSOMMATIONS	535,19
Déduction de l'acompte	0,00
TOTAL FACTURE TTC	661,01 €

NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS

Modalités de paiement :

- En espèces ou carte bancaire : auprès du Centre des Finances Publiques de Flers - 67 rue de la gérodière - BP199 - 61104 FLERS, muni du présent avis.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances Publiques TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFPCCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour régler par TIP :

- dater et signer le talon ci-contre,
- l'insérer dans l'enveloppe jointe,
- affranchir au tarif en vigueur
- Si vos coordonnées bancaires ne figurent pas sur le talon, joignez un RIB sans l'agrafer.

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2018 4000 50396 du
Créancier :

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
94974 CRETEIL CEDEX 9

Montant : 661,01 €

Date limite de paiement

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000185

**NNE*000101 17

POC 4989706 66101

Observations éventuelles du service (facture estimative, protection contre le gel...)

Statistiques annuelles des consommations

Partie détachable à joindre au paiement

Volume consommé

Montant abonnement

Montant consommation

Montant TTC à payer

Comprendre ma facture d'eau

Flers Agglo établit 2 factures par an à terme échu :

- une réelle établie suite à la relève du compteur par nos agents, basée sur la consommation indiquée par votre compteur.
- une estimative qui correspond à la consommation journalière moyenne des deux dernières années.

Référence du compteur, objet de la facture

Date et index des relevés

La mention (Est.) apparaît s'il s'agit d'une facture estimative

Consommation résultant de la différence entre les index

m³ consommés par l'usager

DETAIL DE VOTRE FACTURE REF. 2018 4000 50396

Réf. à rappeler : 07272 / 18486 / 07272

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³	
169.99	15 mm	31/12/2018	2920	31/12/2017	2800	120	

Participation au fonctionnement du Syndicat Départemental de l'Eau

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. € H.T.	Montant € H.T.	Taux T.V.A	Montant € T.V.A	Montant € T.T.C
Distribution de l'eau						303,96
01-01 Consommation Eau 2018	120 M3	1,65	198,00	5,50	10,89	208,89
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau	120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2018 (en jours) période du 01/01/2018 au 31/12/2018	365 J	0,1718	62,72	5,50	3,45	66,17
07-01 Location de Compteur 2018 (en jours) période du 01/01/2018 au 31/12/2018	365 J	0,0553	20,20	5,50	1,11	21,31
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau	120 M3	0,04	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées						277,26
02-01 Consommation Assainissement 2018	120 M3	1,81	217,20	10,00	21,72	238,92
06-01 Abonnement Assainissement 2018 (en jours) période du 01/01/2018 au 31/12/2018	365 J	0,0955	34,85	10,00	3,49	38,34
Organismes Publics						79,79
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN	120 M3	0,38	45,60	5,50	2,51	48,11
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN	120 M3	0,24	28,80	10,00	2,88	31,68
TOTAL A PAYER			614,57		46,44	661,01

Coûts fixes de mise à disposition du service

Couvre l'entretien du compteur et son renouvellement, elle varie suivant le diamètre de ce dernier

Finance le traitement des eaux usées par rapport au nombre de m³ consommés

Finance des travaux destinés à protéger la qualité de l'eau

Finance les projets d'assainissement des collectivités

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m³ consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

Montant total TTC à payer